



DIRECTION GÉNÉRALE
DES INFRASTRUCTURES
ET DE L'AMÉNAGEMENT

DIRECTION DE L'EAU
ET DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Service des espaces naturels sensibles

Vannes, le 7 février 2014

Compte rendu du Comité de Pilotage du site Natura 2000 FR5302001 Chiroptères du Morbihan du 23 janvier 2014

Dossier suivi par :
Mme Stéphanie TRECANT
mail : stephanie.trecant@cg56.fr
fax 02 97 54 83 67

Objet : COPIL site Natura 2000 « Chiroptères du Morbihan »

Lieu : Hôtel du département, Vannes

Ordre du jour : Elaboration et rédaction du Document d'Objectif, validation de la méthode de travail

Etaient présents :

M. TROMILIN Jean-Jacques	Président du Comité de pilotage, conseiller général du Morbihan
M. PAILLAT Gilles	DREAL Bretagne
Mme MORVAN Nathalie	DDTM du Morbihan
M. HUGOT Christophe	DDTM du Morbihan
Mme MAUS Marie-Annick	DDCS
Mme BONFIGLIO Christine	Conseil Général du Morbihan
Mme TRECANT Stéphanie	Conseil Général du Morbihan
Mme VENEAU Emilie	Conseil Général du Morbihan
M. LE FLOCH Corentin	Conseil Général du Morbihan
M. LAQUITTANT Albert	Maire de Béganne
M. LE CARRER Laurent	Mairie de Pluméliau
M. JACOB Bernard	Mairie de Sarzeau
M. LABEYRIE Laurent	Mairie d'Arzon
Mme ROBIN Laurence	Mairie de la Roche-Bernard
Mme GUILLO Christine	Mairie d'Inzinzac-Lochrist
Mme FRITZ Bérengère	Roi Morvan Communauté
Mme GESTAIN Mélanie	Communauté de communes de la Presqu'île de Rhuys
Mme DORE Orlane	Lorient Agglomération
M. COSSON Thomas	SIAGM
Mme LE QUER Marie-Christine	Chambre d'Agriculture du Morbihan
Mme VINCENT Véronique	Chambre d'Agriculture du Morbihan
M. BROSSIER Pierre	CRPF de Bretagne
M. GAUTIER Sébastien	ONCFS Morbihan
M. NEVE Jacques	Eau et rivières de Bretagne
M. LE MOUËL Arno	AMIKIRO
M. FARCY Olivier	Bretagne Vivante
M. LE CAMPION Thomas	GMB et SFEPM

Absents excusés :

M. DAGUIN	Secrétaire général de la préfecture du Morbihan
M. MORVANT	Président du Roi Morvan Communauté
Mme CAUDAL	Mairie de Saint Nolf
M. AUCHER	Lorient Agglomération
M. MARY et M. MAZERY	Communauté de communes du Pays de Redon
Mme LE NORMAND	Institution de l'Aménagement de la Vilaine
M. LABOVE	Président de la CCPR
M. BREDIN	Délégué Bretagne du Conservatoire du littoral
M. BONNEFOUS	Fédération départementale des chasseurs du Morbihan
Syndicat mixte du Pays d'Auray	
Syndicat des propriétaires de la forêt privée du Morbihan	
Vannes Agglomération	
Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Morbihan	

Introduction

M. TROMILIN, maire de Kernascléden, conseiller général du canton de Guéméné-sur-Scorff et président du comité de pilotage, ouvre la séance. Après avoir remercié les membres du copil de leur présence, il rappelle l'historique de la démarche Natura 2000 et la désignation du département du Morbihan comme opérateur chargé d'élaborer le document d'objectifs (DocOb). Il présente ensuite Stéphanie TRECANT recrutée depuis septembre 2013 par le département comme chargée de mission Natura 2000 et lui cède la parole afin de présenter le site Natura 2000 FR5302001 "chiroptères du Morbihan" ainsi que la démarche d'élaboration du DocOb.

Le diaporama est disponible en téléchargement sur le site internet : chiropteres-morbihan.n2000.fr

Présentation du diaporama et interventions

Après une présentation de Natura 2000 et des caractéristiques du site « chiroptères du Morbihan », M. LABEYRIE (adjoint à l'environnement mairie d'Arzon) s'interroge sur les modalités de choix des gîtes du site Natura 2000 et de la possibilité d'y intégrer d'autres gîtes connus.

M. PAILLAT (DREAL) explique que la constitution du site Natura 2000 émanait d'une demande de l'Union européenne. Il indique que pour le Morbihan le choix s'est fait sur 11 sites connus et suivis par les naturalistes avec pour 7 d'entre eux une protection de biotope (APPB). Il ajoute que la connaissance s'est enrichie depuis, et qu'une action du DocOb pourra être d'élargir le site en fonction de l'avancement des connaissances mais que de toute façon celui-ci n'a pas pour objectif d'être exhaustif.

La présentation du diaporama se poursuit par les diagnostics écologiques et socio-économiques. Mme GESTAIN (communauté de communes de la Presqu'île de Rhuys) intervient et fait part de sa difficulté dans le cadre de l'évaluation environnementale du SCOT, à collecter certaines informations, et notamment sur les chiroptères. Elle regrette aussi que les associations n'informent pas les communes avant d'accéder sur les terrains privés lors de suivis scientifiques. M. LABEYRIE ajoute qu'il est parfois difficile de savoir quels suivis sont menés sur les communes et déplore l'absence d'un réseau affichant le travail des associations. M. TROMILIN indique que, dans le cadre d'études, les informations sont disponibles auprès des associations. M. PAILLAT précise que la donnée n'est pas toujours disponible

mais qu'il existe tout de même des outils de connaissances : atlas environnementaux, site internet du GIP Bretagne environnement (...). Il ajoute que l'acquisition des connaissances doit être structurée notamment par des arrêtés préfectoraux prévus au code de l'environnement autorisant les naturalistes à accéder sur les parcelles privées. Mme BONFIGLIO (CG56) ajoute que les communes sur lesquelles se situent des espaces naturels sensibles (ENS) peuvent se rapprocher du département pour obtenir des informations naturalistes. Le département ayant des conventions de partenariats avec plusieurs associations de préservation de l'environnement.

Validation de la méthode de travail

Après avoir présenté la suite du diaporama, à savoir les objectifs de développement durable, ainsi que les mesures de protection, Mme TRECANT aborde la méthode de travail et précise que la nature inhabituelle du site Natura 2000 ne se prête pas à la constitution de groupes de travail et propose que le travail sur les diagnostics et les mesures de protections se fasse par entretiens et notamment avec les élus et les services techniques. M. TROMILIN demande aux membres du COPIL s'ils sont d'accord sur cette méthode de travail. En absence d'objections la méthode de travail est validée.

M. BROSSIER (CRPF de Bretagne) s'interroge sur les actions pouvant être mises en œuvre à l'extérieur du gîte et notamment sur les zones de chasse. M. PAILLAT explique que les actions contractualisables ne pourront l'être que dans le strict périmètre du site Natura 2000, c'est-à-dire dans les gîtes. Que les actions à l'extérieur des gîtes ne seront pas de même nature, qu'il s'agira d'acquérir de la connaissance, de s'appuyer sur des programmes environnementaux existants et notamment Breizh Bocage ou des mesures agro-environnementales. Mme MORVAN (DDTM 56) ajoute que ces périmètres pourraient bénéficier des actions de sensibilisation et de communication sur la préservation des chiroptères.

M. BROSSIER demande quel est le régime d'évaluation des incidences dans le cas de la destruction d'un territoire de chasse. M. PAILLAT indique que le régime des évaluations des incidences Natura 2000 (EIN2000) n'encadre pas tous les projets et notamment hors périmètre du site Natura 2000. Si des projets type implantation d'éoliennes sont concernés par les EIN2000, d'autres projets à l'extérieur du gîte, n'y seront pas forcément soumis.

Proposition de planning

M. PAILLAT présente le planning d'élaboration et de rédaction du DOCOB. Il demande aux membres du COPIL s'ils sont d'accord sur le calendrier présenté.

Février à mai 2014 : Rédaction des diagnostics et des enjeux de conservation.

Fin mai 2014 : 2^{ème} COPIL, présentation de l'avancée du travail et validation des diagnostics et enjeux de conservation.

Juin à septembre 2014 : rédaction des actions ainsi que des cahiers des charges des contrats et chartes.

Septembre : 3^{ème} COPIL, présentation du DOCOB et validation.

En absence d'objection, le calendrier est validé.

Divers

M. FARCY (Bretagne vivante) indique que la colonie de petits rhinolophes de Pluméliau a quitté le gîte au moment de travaux. S'il n'est pas possible d'identifier la cause du départ de la colonie, M. LE MOEL (AMIKIRO) explique que durant ces travaux, l'accès au gîte, par la meurtrière, a été à plusieurs reprises bouché par une planche. Les associations n'ayant pas accès aux combles du gîte, ce dernier est encore mal connu.

Conclusion

M. TROMILIN suggère que les prochains comités de pilotage puissent se tenir à proximité d'un gîte et faire l'objet d'une visite. La commune de Kernascléden bénéficiant d'une salle adaptée, il propose que la prochaine réunion se fasse dans ces locaux.

M. TROMILIN remercie l'ensemble des participants et clôture la séance à 15h50.